

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Approbation du renouvellement du Contrat Local de Santé de la ville de Montereau-Fault-Yonne pour la période 2023-2026**

N° D\_76\_2023 (Directions des Solidarités)

L'an deux mil vingt-trois, le 03 juillet à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 27 juin deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, Mme MEUNIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par Mme IVAKHOFF, Mme IN représentée par M. BELEK, Mme LACHEMI représentée par M. REGUIG, M. MALONGA représenté par Mme CORNEILLAN, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, M. MONIER représenté par M. ESPARRAGA, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- **Vu** la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoire du 21 juillet 2009 ayant introduit l'opportunité aux collectivités territoriales de signer avec les Agences Régionales de Santé un Contrat Local de Santé,
- **Vu** la loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016 réaffirmant la mise en œuvre de Contrats Locaux de Santé constituant un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé,
- **Vu** la validation du Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé de la Ville de Montereau-Fault-Yonne des axes stratégiques, des objectifs et des fiches-actions présentés le 05 juin 2023,
- **Vu** l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission du 27 juin 2023.
- **Vu** l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission du 27 juin 2023.

La Municipalité de Montereau-Fault-Yonne a souhaité renforcer son engagement dans l'élaboration d'une politique locale de santé publique ambitieuse et indispensable en partenariat avec l'ARS Île-de-France en actant leurs engagements en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales en santé par l'élaboration du Contrat Local de Santé (CLS) de la Ville de Montereau-Fault-Yonne pour la période 2023-2026.

.../...

DATE  
D'AFFICHAGE

04 juillet 2023

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

Au regard des besoins observés suite au diagnostic territorial mené, le CLS de la Ville de Montereau-Fault-Yonne pour la période 2023-2026 s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Axe 1 – Les actions transversales du CLS visant à améliorer les conditions d'exercice des professionnels et de faire du CLS un espace de ressources en santé (10 actions),
- Axe 2 – Les actions en faveur des femmes et des enfants visant à améliorer l'accès aux soins et à renforcer la prévention et le dépistage (6 actions),
- Axe 3 – Les actions en faveur des publics vulnérables (versant précarité) visant à améliorer l'accès aux soins et à renforcer la prévention et le parcours de santé (8 actions),
- Axe 4 – Les actions en faveur des jeunes visant à améliorer l'accès aux soins et à renforcer la prévention et le parcours de santé (7 actions),
- Axe 5 – Les actions en faveur du parcours diabète visant à renforcer la prévention et le parcours de santé (6 actions).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITE :**

- D'approuver le Contrat Local de Santé de la Ville de Montereau-Fault-Yonne pour la période 2023-2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Local de Santé de la Ville de Montereau-Fault-Yonne pour la période 2023-2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à solliciter les financements auprès des autorités compétentes et à signer les conventions et pièces s'y rapportant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre opérationnelle.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

*James Chéron*

James CHÉRON